

TARIFICATION 2015/2016 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE XAVIER GRALL

Vu la délibération en date du 30 janvier 2012 par laquelle le Conseil municipal a décidé de faire évoluer les tarifs municipaux selon le taux d'évolution des prix à la consommation – ensemble des ménages hors tabac (dernier indice connu 2014 – source INSEE),

Considérant que, pour favoriser et encourager l'accès à la culture pour tous, il est proposé de reconduire les tarifs pour l'année 2015/2016 comme suit :

LIBELLE DU TARIF	Tarifs 2015/2016
BIBLIOTHEQUE	
Droit d'entrée pour un spectacle par enfant ou adulte	Entre 2,50 € et 15 €
Droit d'inscription enfant - tarif landivisien	2,50 € (moins de 18 ans)
Droit d'inscription jeune	5 € (étudiant)
Droit d'inscription adulte - tarif landivisien	13 €
Droit d'inscription enfant - tarif hors Landivisiau	5 € (étudiant)
Droit d'inscription adulte tarif hors Landivisiau	24 €
Tarif réduit pour les bénéficiaires minima sociaux	5 €
Perte carte abonnement	2 €
1 ^{ère} lettre de rappel	0 €
2 ^{ème} lettre de rappel	2 €
3 ^{ème} lettre de rappel	Coût valeur achat
Impression document par feuille	0,40 €
Location d'expositions conçues, par la bibliothèque, à la quinzaine	200 €
Location d'expositions conçues, par la bibliothèque, au mois	300 €
Carte professionnelle assistante maternelle landivisienne	2,50 €
Carte professionnelle assistante maternelle hors Landivisiau	5 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 7 avril 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau » 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE les tarifs précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	27
CONTRE	2

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....5 MAI 2015.....
Et de la publication, le.....7 MAI 2015..
Fait à Landivisiau, le. 5 MAI 2015.....
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

